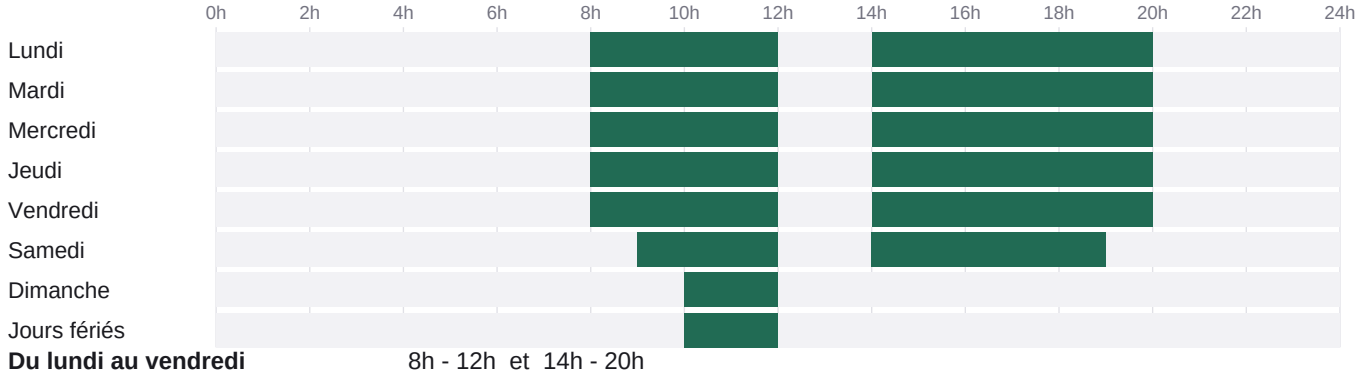
Horaires des travaux bruyants à Malakoff

92240 · Hauts-de-Seine (92) · 30 557 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 21 mai 2025 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 14h - 20h
Samedi	9h - 12h et 14h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazons, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres matériels, ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 20h, - les samedis, de 9h à 12h et de 14h à 19h, - les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h. »

Texte officiel :
https://www.malakoff.fr/Statics/pdf/2_Cadre_de_vie_pdf/Espace_public__voirie/arrete_relatif_a_la_lutte_contre_les_bruits_de_voisinnage.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 21 mai 2025 (article 8). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi	7h30 - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations, devront être interrompus entre 20h et 7h30 ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. »

Texte officiel :
https://www.malakoff.fr/Statics/pdf/2_Cadre_de_vie_pdf/Espace_public__voirie/arrete_relatif_a_la_lutte_contre_les_bruits_de_voisinnage.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.